



المجلس الاقتصادي والاجتماعي

الحل من الواق إلى

آب ٢٠٠٢

(French Version)

INTRODUCTION

« Du rêve à la réalité », est le titre qui convient le mieux aux longues étapes de la fondation du Conseil Economique et Social au Liban. Ce projet ne fut pas le seul à avoir rencontré des obstacles pour sa réalisation durant la période de la reconstruction et du développement. En effet, plusieurs projets publics et sectoriels étaient envisagés. Cependant, le besoin pressant de fonder un « Conseil » similaire prit le dessus, laissant les autres projets au stade de rêves non réalisés.

Trois causes principales ont favorisé le succès de la réalisation du projet : l'augmentation du nombre de pays développés adoptant l'idée du Conseil Economique et Social dans leur plan de reconstruction nationale, les déficits accrus dans la performance du système économique et social au Liban et l'idée que l'absence d'un tel Conseil relevait de l'incapacité du système libanais à se conformer aux exigences de son auto-développement.

Ainsi, le Liban avait-il attendu l'automne 1989, date de la conclusion de l'accord de « Taëf » mettant fin à la crise nationale et consacrant l'idée de la fondation du « Conseil », pour transformer le rêve en réalité.

Première partie

Le rêve

Premièrement : L'idée

L'on ne saurait déterminer exactement la date de la première fois où le peuple libanais a proposé la fondation d'un Conseil Economique et Social, mais l'on sait que les premières propositions remontent aux années cinquante, peu après l'indépendance. Le Liban, ayant vécu sous mandat français, s'était inspiré des lois et règlements du Conseil Economique et Social français. Cependant, cette proposition considérée précoce ne fut pas immédiatement exécutée.

Deuxièmement : La Charte.

Ainsi, le Liban dut-il attendre la signature et la ratification de la charte de « Taëf » pour que l'idée de la fondation du Conseil Economique et Social commence vraiment à se concrétiser.

Troisièmement : Le vide

Mentionner l'idée de la fondation du Conseil Economique et Social dans la charte de « Taëf » sous le titre « Principes généraux et réformes » n'a pas conduit à l'adoption de l'idée, même après l'instauration de la paix civile en automne 1990 et l'élaboration d'une nouvelle constitution (qui n'incluait aucun texte stipulant la fondation du Conseil Economique et Social). Ce n'est que dans une atmosphère d'interaction entre les autorités publiques et les comités économiques, sociaux et syndicaux en pleine restructuration que l'idée de la fondation du Conseil Economique et Social ressurgit.

En 1993, elle apparaissait dans des documents de travail sous la forme de projets de lois constitutionnels mais toujours non officiels et sans résultats tangibles. Ceci était dû aux divergences des points de vue des responsables divisés en trois groupes concernant ce sujet: Le premier groupe prônait la fondation du Conseil Economique et Social en vertu de l'accord de « Taëf », le second préférait l'ajourner pour assurer son bon fonctionnement, et le troisième s'y opposait de peur qu'une nouvelle bureaucratie ne s'établisse.

Quatrièmement : Les préliminaires

En 1994, le président de la chambre des députés M. Nabih Berri prit une position ferme vis-à-vis du sujet en invitant le président du Conseil Economique et Social français, M. Jean Mathieuli, au Liban afin de communiquer aux représentants des comités économiques, sociaux et syndicaux l'expérience de la France dans ce domaine. Cette visite a permis aux responsables libanais d'avoir des idées concrètes, profondes et globales sur l'expérience de la France, premier pays à avoir adopté l'idée du Conseil Economique et Social. De même, vers la mi-février 1994, M. Berri assurait déjà que ce projet verrait le jour avant la fin de l'année.

Deuxième partie

La loi

La visite du président du Conseil Economique et Social de France réussit à donner de l'élan au projet de la fondation du Conseil Economique et Social au Liban. En effet, un projet de loi pour la fondation du Conseil fut étudié, modifié et ratifié le 12 janvier 1995, soit quelques jours après la fin de 1994.

La ratification et la publication de la loi eurent des échos favorables dans les milieux économiques, sociaux et syndicaux parce qu'elles concrétisaient enfin leurs objectifs et mettaient fin au conflit concernant le rôle du Conseil Economique et Social.

Cependant, la ratification et la publication de la loi ne menèrent pas à son entrée en vigueur. Bien que l'article 22 ait stipulé la formation de la première Assemblée Générale dans un délai de cinq mois après la publication de la loi, et que l'article 21 ait stipulé la détermination des conditions de la nomination par décret du dispositif administratif, des salaires et rémunérations aux fonctionnaires dans un délai de six mois après la publication de la loi, rien n'a été fait. Seul un amendement eut lieu en 1996, stipulant l'augmentation des membres de 65 membres à 71.

Troisième partie

La formation

L'amendement de la loi sur la fondation du Conseil Economique et Social eut lieu 18 mois après sa ratification et sa publication, et à l'instar de la première version, il fut oublié pendant une autre longue période.

Le Liban dut attendre les derniers mois de 1999, pour voir naître le premier Conseil Economique et Social, et ce dans une initiative en trois temps :

- Promulguer le décret 1079 définissant les organismes qui représentent le plus les secteurs formant le Conseil.
- Demander aux organismes concernés de nommer leurs candidats au Conseil.
- Promulguer le décret du Conseil Economique et Social.

Les membres de l'Assemblée Générale se sont concertés et ont discuté des mesures à adopter en vue de lancer les travaux du premier Conseil. Le syndicaliste M. Toufic Abou Khalil, représentant La Confédération Générale Des Travailleurs du Liban (CGTL) et le membre le plus âgé, appela l'Assemblée Générale à se réunir sous sa présidence le 26 décembre 2000 au siège de l'Université Libanaise à Beyrouth, et ce pour l'élection des membres du bureau du Conseil Economique et Social. Les élections furent reportées au 12 février à cause de la haute concurrence entre les différents membres.

Ainsi, les élections eurent-elles lieu selon les provisions de la loi, stipulant le vote au scrutin secret et à la majorité absolue pour le premier tour, et à la majorité relative au second et au troisième. Les gagnants furent :

- Abdel Karim El Khalil, représentant l'ordre des journalistes libanais.
- Roger Nasnas, représentant les hommes de lettres, de compétences et de spécialisations.
- Samir Doumit, représentant l'ordre des ingénieurs à Beyrouth.
- Samir Abi Lamaa, représentant les avocats aux barreaux de Beyrouth.
- Naouaf Salam, représentant les hommes de lettres, de compétences et de spécialisations.
- Hasan Mneimé, représentant les professeurs universitaires.
- Saad Eddine Hamidi Sakr, représentant la CGTL.
- Linda Matar, représentant les confédérations féministes.
- Georges Abou Haidar, représentant la CGTL

Aussitôt l'élection des membres du bureau du Conseil Economique et Social achevée, les membres se réunirent pour élire le président et le vice-président. Après trois scrutins, Roger Nasnas fut élu président et Saad Eddine Hamidi Sakr, vice-président.

Quatrième partie

La réalité

Premièrement : La fondation

Trois jours après les élections, le président convoqua les membres du bureau pour une première réunion afin de discuter du seul article sur l'ordre du jour : La mise en place d'un mécanisme de travail pour le bureau, d'un programme qui organise les activités du Conseil Economique et Social, et des canaux nécessaires pour l'exécution du programme sus mentionné.

Les membres trouvèrent qu'ils devaient partir de zéro, car il n'y avait aucun instrument de travail, aucun point de repère auxquels ils pourraient se référer. En effet, le Conseil Economique et Social n'avait pas :

- De siège final ni de bureaux pour le Conseil et ses comités,
- De fonctionnaires administratifs ou non administratifs, quels que soient leurs spécialisations ou leurs niveaux,
- De règlements de travail définissant les droits, devoirs et mécanismes de travail des comités,
- Ni même un budget défini nécessaire à son fonctionnement. Il n'y avait surtout pas de précédent duquel ils pourraient partir ou auquel ils pourraient se référer.

D'où les mesures suivantes :

- Confier à Abed El Karim El Khalil les responsabilités du Secrétariat.
- Former un comité pour l'élaboration d'un projet concernant le cadre administratif, les salaires et les rémunérations des fonctionnaires et employés du Conseil.
- Former un comité pour l'élaboration d'un projet concernant le règlement intérieur.
- Former un comité pour l'élaboration d'un projet concernant le budget du Conseil Economique et Social.
- Demander aux membres d'avancer des propositions pour l'amendement de la loi du Conseil Economique et Social à la lumière des lois dans les autres pays.

D'autres décisions ont été laissées aux soins du président comme fixer la date des visites protocolaires, faire des appels d'offre primaires non officiels pour louer un siège adéquat, confier à une agence de publicité la création des logos et faire les contacts nécessaires pour établir des relations entre le Conseil au Liban et les Conseils Economique et Sociaux à l'étranger.

Les membres du bureau avaient décidé de se réunir périodiquement tous les mardis après-midi en vue de suivre les travaux exécutés, discuter des résultats et étudier toute nouveauté. Mais puisqu'ils considéraient que leurs missions et les responsabilités du bureau issu de la première assemblée du Conseil contribuaient à sa fondation, ils se réunirent plus d'une fois par semaine pour assurer le suivi de leurs travaux.

Le Logo

Le logo du Conseil est formé « d'un épi de blé » et « d'une personne ».

L'épi de blé représente l'aspect économique du logo: la productivité, la prospérité et la richesse. La couleur jaune de l'épi de blé est considérée comme un symbole cosmique de la richesse et du bien-être. Quant à la personne, elle englobe plusieurs dimensions symboliques dont la vivacité, la jeunesse et la vie. Les bras ouverts montrent que la personne est en mouvement continu.

Le choix de la couleur grise pour la personne est à mi-chemin entre le noir et le blanc, ce qui symbolise l'absence de préjugés et d'extrémisme.

Ces deux éléments représentent l'intégration saine entre « le social » et « l'économique ».

Deuxièmement : Le bénévolat

Les membres de l'Assemblée Générale, ceux du bureau et des comités ne sont nullement rémunérés, quel que soit le travail qu'ils fournissent. En dépit de tout, ils ont donné à leur mission tout le temps et l'effort qu'elle nécessitait.

Les comptes rendus des réunions révèlent que les membres du bureau et le président ont compris dès le début la dimension de leur rôle et qu'ils ont décidé de ne ménager aucun effort afin de l'accomplir. Ceci leur a permis ultérieurement d'accomplir « le processus de la fondation du Conseil Economique et Social » en bonne et due forme.

Troisièmement : La structure réglementaire

Cinq semaines après avoir pris les décisions concernant les projets des règlements intérieurs, administratifs, financiers et ceux relatifs aux cadres des fonctionnaires et employés du Conseil, les membres du bureau avaient achevé et renvoyé l'étude de ces projets aux autorités compétentes.

- 1- Bien que tous les règlements étaient nécessaires au fonctionnement du Conseil Economique et Social, les membres du bureau ont choisi d'accorder une importance primordiale au règlement intérieur parce que:

A : le règlement intérieur reflète la loi de la fondation et le fonctionnement du Conseil Economique et Social.

B : l'on avait besoin de texte qui réglemente le travail de tous les comités afin de lancer le Conseil dans ses missions.

C : ce règlement constitue le cadre général du Conseil et la base sur laquelle reposent les mécanismes des relations tripartites entre l'Assemblée Générale, le bureau et les comités.

Le 13 mai 2000, les membres du bureau avaient terminé l'élaboration du projet en vertu des amendements de l'Assemblée Générale. Il fut renvoyé au président du Conseil des ministres et fut promulgué par le décret no 3759 le 30 août 2000.

- 2- Quant aux autres règlements, (le cadre des fonctionnaires et employés, règlement des travailleurs, règlement financier, la nomination du directeur général et la définition de ses compétences et de son salaire), ils furent élaborés avec l'aide des comités concernés et furent promulgués le 30 août 2000 sous les décrets no 3760-3761-3763-3764.
- 3- Le projet du budget pour l'an 2000 qui avait été ratifié et publié dans le journal officiel le 9 mai 2000 n'entra en vigueur que vers la fin de l'an 2000, lorsque furent promulgués les décrets relatifs à son exécution.

Quatrièmement : Les Comités

L'expérience des Conseils Economiques et Sociaux dans les pays qui les ont adoptés montre que la règle fondamentale de l'activité du Conseil est caractérisée par les comités principaux et permanents issus du Conseil, ayant pour rôle l'élaboration des projets de rapports, d'opinions ou l'organisation d'ateliers de travail en vue de concevoir des idées primaires concernant les sujets abordés. La promulgation du

décret sur le règlement intérieur a permis à l'Assemblée Générale de se réunir et de discuter de l'élection et de la formation de 8 comités suivant plusieurs règles :

- 1- Chaque membre du Conseil doit faire partie d'un comité au moins.
- 2- Il n'est permis à aucun membre de se joindre à plus de deux comités.
- 3- Le choix des membres des comités doit se faire selon leurs désirs, compétences et spécialisations afin de répondre aux besoins de l'activité du comité.

Sitôt élus, les comités commencèrent leur travail qui se résume soit par les tâches confiées par le bureau, soit par les propositions faites par les comités eux-mêmes au bureau.

Cinquièmement : Le système administratif

Le Conseil Economique et Social a débuté ses travaux sans aucun fonctionnaire ou employé car, du point de vue juridique, il ne pouvait nommer aucun fonctionnaire ou employé pour n'importe quelle mission avant que les autorités n'acceptent le projet des cadres définissant leurs catégories, conditions de nomination, niveaux, salaires, rémunérations... Ce n'est qu'en août 2000 que fut promulguée la décision concernant les cadres du Conseil et vers la fin de l'an 2000 celle concernant son budget. Ainsi, le Conseil Economique et Social dut-il recourir à deux initiatives personnelles pour éviter la paralysie de ses activités :

- 1- Le président et le secrétaire du Conseil Economique et Social ont utilisé les services et moyens présents dans leurs propres bureaux.
- 2- Les membres du bureau ont adopté le système du paiement par facture, à travers lequel ils recourent aux services d'un nombre très restreint de personnes dans le cadre du travail administratif quotidien.

Cette situation prit fin lorsque les autorités ont accepté tous les règlements proposés le 30 août 2000. Mais en réalité, le Conseil Economique et Social était confronté à deux genres de difficultés qui ont entravé le recrutement des éléments principaux :

- L'incapacité du Conseil à assurer un siège propre à lui : au fait, le contrat de location n'a été effectué qu'en octobre 2001 suite au consentement des autorités publiques. De plus, fallait-il attendre février 2002 pour que le bâtiment soit prêt après les travaux de réhabilitation, et août 2002 pour l'équiper de meubles et de fournitures.
- La situation financière et administrative de l'Etat : en effet, l'austérité croissante empêchait plusieurs entreprises, dont le Conseil Economique et Social, de dépenser de l'argent, allant jusqu'aux crédits qui leurs sont affectés dans leurs budgets. De même, alors que le Conseil Economique et Social a grand besoin d'employés qualifiés, l'administration publique connaît un nombre superflu de fonctionnaires.

Sixièmement : Les dépenses

L'article 20 de la loi sur la fondation du Conseil Economique et Social stipule que les dépenses du Conseil doivent se faire à travers les crédits prévus dans un chapitre propre à lui dans le budget du Conseil des ministres.

Sur ce, les membres du bureau se sont lancés dans l'élaboration d'un projet du budget pour l'an 2000 en collaboration avec le président du Conseil des ministres et le Ministre des finances. La structure du budget de l'an 2000 repose sur plusieurs concepts dont :

- Cerner les dépenses dans le cadre le plus étroit possible.
- Distribuer les dépenses sur tous les départements, et assurer les sommes nécessaires à l'équipement du Conseil afin qu'il puisse jouer son rôle principal dans le domaine économique et social.

Cependant, le Conseil n'a pu appliquer les budgets 2000-01-02 à cause d'entraves juridiques, réglementaires ou financières. Mais les membres du bureau ont travaillé avec succès pour éviter les retombées négatives sur les activités du Conseil, et ce avec le moins de dépenses possibles :

- Le total des crédits du budget dépensés par le Conseil en 2000 et 2001 s'élève à 200.000.000 LL approximativement. Ces dépenses englobent les services du travail quotidien, les transports, les outils administratifs, une partie des voyages, ...
- Le total des crédits du budget dépensés par le Conseil en 2002 pour des dépenses similaires ne constitue pas 30% de la somme prévue dans le budget, bien qu'il y ait deux articles de plus cette année :
 - 1- Le montant de la location du siège.
 - 2- Les dépenses faites sur les meubles, fournitures, outils de travail, ... ne dépassant pas 375.000.000 LL afin de subvenir aux besoins techniques et administratifs du Conseil.

Septièmement : Quelle loi ?

Les pays qui ont adopté le concept du Conseil Economique et Social ont limité son rôle à deux cadres complémentaires :

Dans le premier cadre, le Conseil Economique et Social, à la demande du Conseil des ministres ou suite à une initiative personnelle, élabore des opinions consultatives et des rapports directeurs sur les questions économiques et/ou sociales et/ou syndicales.

Dans le second cadre, le Conseil Economique et Social lance et active le dialogue sur les mêmes questions entre les différentes catégories économiques, sociales et syndicales représentées dans le Conseil.

Tout en sachant qu'il est impossible et non requis, dans toutes les circonstances, d'aller au-delà des fonctions consultatives et directrices du Conseil, la majorité des pays ont adopté plus d'une formule en vue d'approfondir et d'augmenter l'efficacité de leur rôle. En voici quelques-unes :

- 1- Stipuler l'obligation de publier les opinions et les rapports préparés dans le journal officiel afin de les garder dans les archives nationales comme documents officiels auxquels on pourrait se référer en tout moment.
- 2- Stipuler l'obligation du Conseil des ministres, à chaque fois qu'il ne prend pas compte de l'opinion du Conseil concernant un sujet sur lequel il a été interrogé, de justifier ses raisons.

3- Renforcer les capacités financières du Conseil Economique et Social afin qu'il puisse dépenser les sommes nécessaires à la préparation des opinions et rapports. Objectif : plus de précision, d'objectivité et d'équilibre dans les résultats.

4- Assurer un minimum essentiel et décent de rémunérations aux membres du Conseil à partir de trois règles :

1- Il est évident de rémunérer tout travail productif et fructueux afin de pousser les personnes concernées à déployer plus d'efforts.

2- Le principe d'égalité à l'intérieur d'une société exige que tout effort dans toutes les entreprises soit rémunéré. Il n'y a donc aucune raison d'exclure le Conseil Economique et Social de la règle.

3- La comparaison avec les autres pays qui ont adopté le Conseil Economique et Social et qui ont adopté différentes rémunérations pour le président et les membres du Conseil.

Ainsi, les membres du bureau ont étudié et amendé la loi sur la fondation du Conseil Economique et Social (95/389), et en février 2001, le présentèrent au Conseil des ministres. Le projet d'amendement comporte plusieurs axes dont :

▪ **Le premier axe** a pour visée de combler le manque noté dans la loi (95/389) qui ne stipule aucun mécanisme exécutif ou relatif aux dates et délais pour la formation d'une nouvelle Assemblée Générale après l'expiration du mandat de la première Assemblée Générale.

▪ **Le deuxième axe** concerne le nombre des membres de l'Assemblée Générale nécessaire pour ratifier les opinions et les rapports demandés au Conseil Economique et Social ou ceux qu'il a élaborés de son propre chef.

▪ **Le troisième axe** concerne la question des rémunérations des membres. La nouvelle version propose que le président du Conseil, son vice-président et les membres soient rémunérés même si les rémunérations proposées ne sont pas proportionnelles aux efforts fournis.

Cinquième partie

Les axes de l'activité

L'esprit de la fondation du Conseil Economique et Social au Liban ne diffère en aucun point fondamental de celui des Conseils Economiques et Sociaux dans les autres pays. En effet, l'objectif de ces Conseils se divise en deux axes complémentaires :

Le premier axe est de mettre à la disposition de l'Etat un cadre où les représentants des secteurs économiques, sociaux et syndicaux participeront tous à l'élaboration des politiques économiques, sociales et syndicales.

Le deuxième axe est de trouver un cadre réglementaire et représentatif adéquat afin de transformer la relation conflictuelle entre les différentes catégories économiques, sociales et syndicales en un dialogue prônant la coopération et la collaboration pour préserver l'intérêt public.

La complémentarité de ces deux axes réside dans la participation de tous les acteurs dans l'élaboration des politiques économiques, sociales et syndicales, ce qui ne peut s'effectuer qu'à travers le dialogue visant un point de repère : L'intérêt public.

Cette mission est plus difficile à accomplir au Liban à cause de la structure de la société et de l'économie libanaise, sans parler de la guerre et des pressions régionales dues au conflit israélo-arabe.

Le Conseil Economique et Social a assimilé ces difficultés et a œuvré à établir de bonnes relations entre ses membres et avec les catégories non représentées en son sein. De plus a-t-il laissé la possibilité à tout dialogue et toute proposition.

Le premier axe : Etablir les relations internes

Si la mission directe des Conseils Economiques et Sociaux au monde est d'émettre des opinions sur demande ou de leur propre chef, sur des sujets quelconques, son autre mission est de renforcer le dialogue sur les questions d'ordre économique et social. Notons que les deux missions sont étroitement liées puisque le vrai succès des opinions émises relève du succès à lancer le dialogue.

En effet, le Conseil Economique et Social au Liban a dès le début établi des relations internes avec les parties concernées qui pourraient influencer le cours de son travail ou ses activités. Ainsi, s'était-il fixé le but de se transformer en tribune du dialogue et de l'interaction vu qu'il est la seule institution dotée de tous les critères nécessaires à ce rôle.

Sur ce, le président du Conseil et les membres du bureau se sont dirigés vers les organismes concernés et se sont réunis avec eux.

Activités principales avec les organismes concernés :

- Chambre du commerce et de l'industrie à Beyrouth et au Mont Liban où ils ont rencontré les membres de la chambre, les représentants du rassemblement des hommes d'affaires libanais, le forum économique libanais et l'union nationale des économistes libanais.
- Chambre du commerce de l'industrie et de l'agriculture à Tripoli.
- Chambre du commerce libano-américaine.
- Chambre du commerce, de l'industrie et de l'agriculture à Saïda et au Sud.
- Assemblée libanaise pour la gestion des affaires.
- Conférence du développement pour le renforcement et la reconstruction des régions du Sud libérées et limitrophes.
- Club Rotary à Keserouane.
- Club culturel arabe à Beyrouth.
- Université Notre Dame de Louaïzé.
- Festival oratoire de la confédération générale des travailleurs libanais.
- Séminaire sur « les aspects de la coopération et du partenariat entre l'état et le secteur privé », organisé par OMSAR, bureau du ministre d'Etat pour la réforme administrative.
- « Sarh El Khayrat ».
- Séminaire sur le développement touristique au Liban organisé par la chambre des députés.
- Atelier de travail du « centre libanais pour la formation syndicale ».

- Première conférence scientifique organisée par « l'institution Hariri ».
- Séminaire du Rassemblement des hommes d'affaires sur « le développement des capacités de concurrence du Liban dans le climat de la mondialisation ».
- Rendez-vous avec un grand nombre d'officiers de l'armée portant sur les perspectives du rôle du Conseil.
- Séminaire de Tripoli sur « la loi propre aux handicapés entre la théorie et l'application ».
- Neuvième conférence scientifique internationale de l'Union internationale des experts comptables francophones.
- Conférence « le retour du Liban à un avenir économique prometteur ».
- Séminaire sur le rôle du Conseil Economique et Social dans l'élaboration des politiques soutenant la paix civile.
- Dialogue avec la présidente de l'Union des femmes sur les échappatoires possibles de la crise économique et sociale.
- Festival oratoire annuel de la Confédération Générale des Travailleurs Libanais.
- Rencontre de l'Assemblée Générale avec le président du Conseil des ministres M. Rafic Hariri au Grand Sérail.

Ceux qui ont participé à ces rencontres ne se sont pas attendus à ce qu'elles aient des effets directs et rapides. Cependant, elles ont contribué d'une manière efficace à faire connaître le Conseil, à mettre en relief son rôle et à sensibiliser la société quant à la nécessité d'un tel Conseil.

En parallèle, le Conseil Economique et Social a connu deux mouvements allant dans la même direction :

- **Le premier mouvement** se résume par les visites effectuées par les présidents et membres des délégations diplomatiques, institutions de développement, arabes et étrangères qui s'informaient, donnaient des avis et exprimaient leur volonté d'établir des relations de coopération.
- **Le second mouvement** se résume par les visites des autorités libanaises, politiques, économiques, sociales, syndicales et médiatiques dans une tentative de rapprochement sous des angles divers.

Dès l'obtention du siège final en août 2002, le Conseil Economique et Social élargit son champ de travail en organisant plus de rencontres avec des responsables dans divers domaines :

- Le comité du « développement humain et des droits de l'homme » a entrepris des discussions avec le chef des prisons centrales sur la situation des prisons afin de parvenir à un rapport sur la possibilité de les développer.
- « Le comité des affaires économiques générales » a organisé des rencontres avec les présidents et membres des assemblées industrielles en vue d'élaborer un document de travail concernant les remèdes aux crises des petites et moyennes entreprises.
- « Le comité du tourisme, de l'environnement et du transport » a organisé une rencontre avec les responsables de la Faculté de tourisme à l'Université Libanaise afin d'élaborer un document de travail sur le secteur touristique.
- Le président et certains membres du Conseil Economique et Social ont organisé une discussion sur le plan directeur de la Caisse Nationale pour la Sécurité Sociale au Liban.

- Mme Lamia Ousayrane et le président du Conseil Economique et Social ont rencontré Dr Mona Makram Abid, l'experte régionale du monde arabe dans le cadre du projet « construire les capacités du 21^e siècle », en vue de préparer la deuxième conférence à Johannesburg.
- Un projet-loi concernant l'étude présentée par le comité économique et social de l'Asie occidentale (ESCWA) en vue de coopérer dans le domaine « des politiques sociales au Liban » a été discuté.
- « Le comité du développement humain et des droits de l'homme » a élaboré un projet de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le Développement.

Le deuxième axe : Etablir les relations externes

Il va sans dire que le Conseil Economique et Social au Liban a pris l'initiative d'établir des relations avec les Conseils Economiques et Sociaux dans les pays arabes et étrangers, car, jusqu'à la formation de son Assemblée Générale, il est considéré le dernier-né de ces Conseils. De même a-t-il besoin de prendre connaissance des expériences des autres conseils et d'adopter les moyens et les projets qui lui conviennent.

Ainsi, le Conseil Economique et Social a-t-il commencé par prendre contact avec les Conseils les plus importants dans les autres pays qu'il visita. Il établit des contacts et des discussions directes avec les responsables dont les résultats préliminaires étaient de tracer des cadres de coopération prometteurs.

1- La première visite à l'étranger eut lieu en 2000 après les élections des membres du bureau, en réponse à l'invitation du Conseil Economique et Social français. La délégation libanaise a rencontré le président du Conseil français et son secrétaire général. Au terme de la visite, un accord de coopération entre les deux Conseils fut signé.

2- La deuxième visite fut effectuée au Conseil Economique et Social européen, issu de l'Union Européenne. La délégation libanaise entama des discussions avec la présidente du Conseil Economique et Social européen. Ce dernier fit part de sa disposition à munir le Conseil Economique et Social libanais de toutes les études présentes et futures élaborées par le Conseil Economique et Social européen et de lui assurer des aides techniques afin de mener les études qui l'intéressent.

3- Ensuite, le président du Conseil Economique et Social effectua deux visites :

A- La première en juin 2000 : le Liban a participé aux travaux du 6^{ème} sommet de l'union des Conseils Economiques et Sociaux euro-méditerranéens en Italie. Le Liban fut nommé membre du comité issu du sommet pour discuter du « rôle du commerce arabe et de ses impacts sur le développement social ».

B- La deuxième en juillet 2000 : Le Liban a participé au séminaire organisé par le Conseil Economique et Social tunisien sur « l'espace du dialogue entre les acteurs de la société civile ». Le Liban établit par cette participation la première relation avec un Conseil Economique et Social arabe.

4- La visite au Conseil Economique et Social algérien en janvier 2002 se termina sur un accord de coopération entre les deux Conseils dans le cadre arabe et international et sur la signature d'un accord de coopération avec le président du Conseil Economique et Social algérien.

5- En juillet 2002, une délégation du Conseil Economique et Social libanais a assisté à un nombre de réunions et séminaires périodiques organisés par TRESMED à Paris, Madrid et Athènes durant lesquels les participants ont prit connaissance des expériences et travaux des Conseils Economiques et Sociaux euro-méditerranéens.

6- La dernière activité du Conseil Economique et Social jusqu'à présent est la participation au séminaire de l'Institut Euro-méditerranéen pour le Développement, issu de l'Union Européenne.

Ces relations ont eu quelques impacts directs. Notons que le président du Conseil des ministres syrien a demandé au Conseil Economique et Social libanais une copie de la loi de la fondation du Conseil parce que la Syrie compte fonder son propre Conseil Economique et Social.

Le troisième axe : Etudes et rapports

Etablir les relations internes et externes n'a pas empêché le Conseil Economique et Social de concentrer ses efforts sur son rôle principal : donner des opinions, élaborer des rapports et mener des études consultatives.

Et comme le Conseil des ministres n'avait demandé aucun avis en l'intervalle d'une année, le Conseil Economique et Social a décidé de préparer un rapport analytique sur « la crise économique et sociale » au Liban. Le rapport qui s'étalait sur 145 pages a défini les solutions suivantes :

- 1- Diagnostiquer la crise sur les plans économiques et sociaux.
- 2- Analyser le programme de l'ajustement et le plan quinquennal pour le développement.
- 3- Exposer les obstacles qui entravent l'application du programme d'ajustement et du plan de développement.
- 4- Définir le cadre et les horizons du Conseil.
- 5- Elaborer un programme pour les ateliers de travail nécessaires et possibles dans tous les secteurs et à tous les niveaux.
- 6- Exposer en détail tous les titres, mesures, obstacles et résultats.

Dès que les membres du bureau ont terminé l'élaboration du rapport, ils le présentèrent à l'Assemblée Générale, qui après discussion et amendement, approuva son contenu. Le rapport fut publié et distribué à grande échelle : aux membres des autorités législatives et exécutives, aux acteurs dans les secteurs économiques, sociaux et médiatiques. Une traduction de ce rapport en français et en anglais a été distribuée aux ambassades et aux commissions diplomatiques accréditées au Liban, aux organisations des Nations Unies et aux responsables haut placés des institutions économiques, financières et commerciales au Liban.

L'élaboration et la publication de ce rapport visaient à réaliser plusieurs objectifs :

Le premier objectif provient du fait que le Conseil Economique et Social est tout nouveau de par les missions qui lui sont confiées, et des parties qui le constituent. Il conviendrait alors d'essayer toutes les étapes d'un atelier de travail pour définir les capacités potentielles et réelles de tous ses membres ensemble et de chacun d'eux seul. Cet essai doit toucher tous les secteurs et niveaux, tels que l'étude des sujets, l'analyse des données, l'interaction et le dialogue sur des points de controverses...

Le deuxième objectif est de mettre à la disposition de toutes les personnes concernées par le Conseil un cadre de travail, un point de départ, des ateliers de travail sectoriels, principaux et secondaires et un repère pour l'interaction sur certains sujets.

Le troisième objectif est de lancer des ateliers de travail au sein d'un cadre complémentaire et harmonieux, non seulement à l'intérieur de ses comités, mais aussi en collaboration avec les organismes économiques, sociaux et syndicaux.

Le premier et le deuxième objectif ont été réalisés, l'un à travers l'élaboration du rapport et l'autre à travers la publication et la distribution du rapport à grande échelle. Quant au troisième objectif, il n'a pu être réalisé à cause de l'absence de deux éléments :

- Le premier élément : Le siège adéquat pour le travail des comités et des équipes de travail.
- Le second élément : les fonctionnaires capables d'assurer les exigences pragmatiques du travail quotidien. Il revient au Conseil d'assurer cet élément afin de relever le défi avant la fin du mandat de la première Assemblée Générale.

La deuxième année s'est écoulée sans que le Conseil des ministres ne demande aucun avis du Conseil Economique et Social sur un sujet quelconque. Le Conseil devait donc déployer tous ses efforts pour mener des études qui deviendraient projets d'avis et puis des avis après amendement. Les étapes par lesquelles le Conseil Economique et Social est passé sont :

- 1- L'élaboration par le « comité de l'agriculture et des affaires régionales » d'une étude décisive sur « la rationalisation et les alternatives dans les politiques de soutien agricole » et sur « la comparaison entre le coût de la production au Liban, en Syrie et en Jordanie », qui a été sujette à une large discussion de l'Assemblée Générale.
- 2- L'élaboration par le « comité des questions économiques générales » de plusieurs documents de travail afin de remédier à la crise économique et sociale. Actuellement, ils sont complétés par une étude sur « la réalité de la crise des petites et grandes entreprises et les horizons et moyens d'y remédier ».
- 3- L'élaboration d'une étude sur la situation de « l'enseignement supérieur » visant l'évaluation de tous les aspects qui intéressent les personnes concernées par ce secteur, et les possibilités et moyens de développer ce secteur afin que le Liban devienne un centre régionalement développé dans ce domaine.

L'on pourrait se poser la question sur les causes de ce retard, et l'on pourrait réitérer les mêmes raisons pragmatiques. Mais il serait intéressant de noter que le Conseil Economique et Social a voulu que les études et rapports soient applicables, pratiques et exécutoires.

Le quatrième axe : les rapports d'opinion

Ce n'est que vers la fin de l'an 2001 que le Conseil des ministres a demandé au Conseil d'établir un communiqué d'opinion concernant « le projet de l'amendement de certains articles de la loi sur la sécurité sociale ».

Le Conseil Economique et Social devait aplanir plusieurs difficultés afin de faire son devoir comme il se doit :

- Le premier obstacle était celui de la crainte qui accompagne tout travail effectué pour la première fois, d'autant plus que le travail semblait de grande urgence et le Conseil ne possédait pas encore tout le matériel nécessaire. De plus, étant en plein mois de Ramadan, les congés se prolongeaient avec ceux de fin d'année, ce qui diminuait les possibilités de communication et l'efficacité.
- Le second obstacle réside dans le fait que la sécurité sociale est un sujet de conflits et de controverses partout au monde, et surtout au Liban.

Le Conseil Economique et Social a pu surmonter ces difficultés et a travaillé selon le mécanisme suivant :

- 1- Rassembler autant que possible des documents de travail issus de côtés différents et les mettre à la disposition de quiconque des membres du Conseil.
- 2- Charger les comités directement concernés et d'autres comités d'organiser des ateliers de travail afin d'étudier le sujet et de rédiger des commentaires, puis de mettre en commun tous les commentaires.
- 3- Etablir des relations entre les membres du Conseil et un ensemble d'expertise sur le champ en vue de compléter les données disponibles et de clarifier tout quiproquo.

Le travail a été effectué dans trois directions :

La première direction : faire participer le plus grand nombre possible de membres du Conseil Economique et Social dans la discussion, individuellement ou à travers les comités ou l'Assemblée Générale.

La seconde direction : donner lieu à une interaction vitale entre les membres qui avaient des opinions différentes afin d'éviter les divisions dans l'équipe de travail.

La troisième direction : lancer un défi aux membres puisque c'est le premier communiqué d'opinion. Il révélera la crédibilité du Conseil. Les membres devaient alors travailler sérieusement afin d'aider les autorités à adopter une politique claire et possible.

Le 29 avril 2002, le Conseil Economique et Social avait déjà présenté son communiqué d'opinion en vue de le publier dans le journal officiel. L'exploit réalisé par le Conseil Economique et Social se caractérise par plusieurs aspects de par la forme et le contenu :

- 1- La capacité du Conseil Economique et Social à dépasser la première crainte à laquelle il a fait face, bien que le sujet soit de nature conflictuelle.
- 2- La capacité du Conseil Economique et Social à accomplir ce travail dans l'accord total entre ses membres malgré la différence de leurs appartenances, alors que le comité tripartite formé du ministère du travail, des patronats et des salariats n'a pas réussi à le faire.
- 3- Le succès du Conseil à exprimer l'opinion requise à l'unanimité des membres qui ont participé au travail au bureau, dans chaque comité et dans toutes les réunions des comités et de l'Assemblée Générale.
- 4- Le succès du Conseil dans l'élaboration d'un communiqué d'opinion complet et détaillé sur la question de la sécurité sociale.

En étant différent du projet proposé par le Conseil des ministres, le Conseil Economique et Social a fait preuve d'une indépendance totale, d'où sa capacité à être une institution employant la dimension économique et sociale pour faire des progrès dans le domaine de l'union nationale.

Un mot qui n'est pas le dernier...

Voici l'histoire du Conseil Economique et Social au Liban.

Depuis le temps, les décennies durant lesquelles il n'était que rêve rôdant dans l'imagination du peuple libanais, paraissant sur les écrans dans les manifestations, et dans les communiqués des forums et conférences, remplissant les cœurs de promesses et d'espoir, jusqu'au jour où il devint une loi dont la mise en vigueur a été retardée...

Depuis la formation de la première Assemblée Générale, à l'élection du bureau, du président et du vice-président, à l'élaboration des règlements, la formation des comités, à la location du bâtiment et l'équipement des bureaux qui ont commencé à travailler sans attendre la nomination des fonctionnaires qui ne le sont toujours pas...

Telle est l'histoire du Conseil économique et social au Liban.

Ce Conseil n'a jamais tardé à prendre des initiatives dans tous les domaines, Il a établi des relations entre les organismes qui participent dans l'activité économique et sociale et qui ont pour visée la croissance et le développement permanents. Il a établi des relations avec les Conseils économiques et sociaux dans les pays arabes et non arabes.

Il a tracé un mécanisme pour l'exécution des programmes en transformant les relations conflictuelles entre les acteurs économiques et sociaux en relations de dialogue et d'interaction en vue de réaliser l'équilibre requis.

Telle est l'histoire du Conseil économique et social au Liban.

Histoire intégrale, même si certains détails n'ont pas été mentionnés, détails qui n'auraient rien changé dans le contenu de cette histoire.

Les côtés négatifs mentionnés ne sont que l'exposition d'une situation que l'on voudrait tous améliorer.

Les côtés positifs mentionnés ne sont que le résultat d'un devoir que les membres du Conseil ont accepté d'assumer au vrai sens du terme.

Telle est l'histoire du Conseil Economique et Social au Liban.

Histoire racontée avec beaucoup de sincérité, allant même jusqu'à mentionner la crainte du Conseil Economique et Social à accomplir la première mission que lui a confiée le Conseil des ministres

Telle est l'histoire du Conseil Economique et Social au Liban, qui se transforma en institution qui a déployé tous les efforts possibles afin de mener son rôle à bout, malgré les manques et les déficits.

En ayant une histoire pareille, on ne peut qu'être prometteur d'un avenir meilleur.
Au nom de cette raison, et de cette raison seule, le Conseil économique et social au Liban tend les mains à tous ceux qui désirent coopérer et participer, chacun dans son domaine, à la construction, espérant qu'il trouvera chez les autres le même désir et la même volonté.